

# CCMC 13675-R

## CCMC Évaluation de la conformité aux codes du Canada

Numéro du CCMC :	13675-R
Statut :	En vigueur
Date de publication :	2014-07-10
Date de modification :	2023-11-08
Titulaire de l'évaluation :	<b>GoliathTech Inc.</b> 477 Boulevard Poirier Magog (QC) J1X 7L1 Canada Site Web : <a href="http://www.goliathtechpiles.com">www.goliathtechpiles.com</a> Téléphone : 819-843-4777 / 1-855-743-4777 Courriel : <a href="mailto:info@goliathtechpiles.com">info@goliathtechpiles.com</a>
Nom du produit :	Pieux vissés GoliathTech
Conformité :	CNB 2015, CBO
Exigences :	CCMC-TG-316615.13-15A, « Guide technique du CCMC sur les pieux d'acier vrillés »

**Le présent document constitue un élément de preuve suffisant pour obtenir l'approbation de la plupart des autorités compétentes au Canada. À propos de la reconnaissance du CCMC**  
– Vérifier la conformité des produits grâce à la marque de confiance du CCMC

## Opinion sur la conformité

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) est d'avis que le produit évalué, lorsqu'il est utilisé comme pieu d'acier vrillé destiné à servir de système de fondation selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation, est conforme aux dispositions du code suivant :

### Code national du bâtiment du Canada 2015

Disposition	Type de solution
4.2.3.8. 1)e) CSA G40.21, « Acier de construction ».	<u>Acceptable</u>
4.2.3.10. 1) Les éléments en acier soumis à des condi ...	<u>Acceptable</u>
4.2.4.1. 1) La conception des fondations, des excava ...	<u>Acceptable</u>
9.4.1.1. 1)c)i) à la partie 9; ou	<u>Acceptable</u>

### Code du bâtiment de l'Ontario

La décision n° 16-07-337 (13675-R) autorisant l'utilisation de ce produit en Ontario, sous réserve des modalités qu'elle contient, a été rendue par le ministre des Affaires municipales et du Logement le 2016-11-25 en vertu de l'article 29 de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment (consulter la décision pour connaître les modalités). Cette décision est soumise à des examens ainsi qu'à des mises à jour périodiques.

L'opinion ci-dessus est fondée sur l'évaluation par le CCMC des éléments de preuve techniques fournis par le titulaire de l'évaluation et est assujettie aux conditions et restrictions énoncées. Un résumé des exigences techniques qui constituent le fondement de la présente évaluation est inclus à l'intention des utilisateurs.

# Renseignements sur le produit

## Nom du produit

Pieux vissés GoliathTech

## Description

Pieu d'ancrage constitué de lames d'acier circulaires de forme hélicoïdale soudées à un arbre central en acier. Les lames sont disposées de façon à former une hélice dont le pas est soigneusement contrôlé.

Le type de pieu et le diamètre de la lame sont choisis en fonction de la capacité portante du sol et de la charge prévue que devra supporter le pieu d'acier vrillé. L'arbre central sert à transmettre le couple pendant l'installation et à transférer les charges axiales aux lames hélicoïdales. Le système de fondation est accompagné de nombreux accessoires comme des plaques d'appui visant à régler le pieu en fonction de la structure du bâtiment, des rallonges pour l'arbre central et des connecteurs.

- Les lames et les accessoires sont conformes à la norme CSA G40.21 50W, « General Requirements for Rolled or Welded Structural Quality Steel/Structural Quality Steel », soit 350 MPa.
- Les tubes d'acier sont conformes à la norme ASTM A500/A 500M-13, « Standard Specification for Cold-Formed Welded and Seamless Carbon Steel Structural Tubing in Rounds and Shapes », soit qualité C, 320 MPa.

Tableau 1. Types de pieux

Type	Diamètre extérieur de l'arbre central	Épaisseur de paroi du pieu	Diamètres offerts des lames hélicoïdales	Épaisseur de la lame hélicoïdale
<b>Pieu 1</b> <b>7/8 po</b>	48 mm (1,875 po)	3,9 mm (0,154 po)	De 228 mm (8 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
<b>Pieu 2</b> <b>3/8 po</b>	60 mm (2,375 po)	3,9 mm (0,154 po)	De 228 mm (9 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
			482 mm (19 po)	12,7 mm (0,500 po)
<b>Pieu 2</b> <b>7/8 po</b>	73 mm (2,875 po)	6,3 mm (0,250 po)	De 228 mm (9 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
			De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)
<b>Pieu 3</b> <b>1/2 po</b>	89 mm (3,5 po)	6,3 mm (0,250 po)	De 228 mm (9 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
			De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)
<b>Pieu 4</b> <b>1/2 po</b>	114 mm (4,5 po)	6,3 mm (0,250 po)	De 228 mm (9 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)

This PDF is an alternative version. This document was published on 2024-02-29 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(ER\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

Type	Diamètre extérieur de l'arbre central	Épaisseur de paroi du pieu	Diamètres offerts des lames hélicoïdales	Épaisseur de la lame hélicoïdale
De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)			
<b>Pieu 5</b> <b>9/16 po</b>	141 mm (5,5625 po)	6,3 mm (0,250 po)	De 333 mm (13 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)			
<b>Pieu 5</b> <b>9/16 po</b>	141 mm (5,5625 po)	9,5 mm (0,375 po)	De 333 mm (13 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)			
<b>Pieu 6</b> <b>5/8 po</b>	168 mm (6,625 po)	6,3 mm (0,250 po)	De 381 mm (15 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)			
<b>Pieu 6</b> <b>5/8 po</b>	168 mm (6,625 po)	9,5 mm (0,375 po)	De 381 mm (15 po) à 431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)			
<b>Pieu 8</b> <b>5/8 po</b>	219 mm (8,625 po)	6,3 mm (0,250 po)	431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)			
<b>Pieu 8</b> <b>5/8 po</b>	219 mm (8,625 po)	9,5 mm (0,375 po)	431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
De 482 mm (19 po) à 787 mm (31 po)	12,7 mm (0,500 po)			
<b>Pieu 10</b> <b>3/4 po</b>	273 mm (10,75 po)	6,3 mm (0,250 po)	431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
De 482 mm (19 po) à 990 mm (39 po)	12,7 mm (0,500 po)			

This PDF is an alternative version. This document was published on 2024-02-29 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(ER\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

Type	Diamètre extérieur de l'arbre central	Épaisseur de paroi du pieu	Diamètres offerts des lames hélicoïdales	Épaisseur de la lame hélicoïdale
<b>Pieu 10</b> <b>3/4 po</b>	273 mm (10,75 po)	9,5 mm (0,375 po)	431 mm (17 po)	9,5 mm (0,375 po)
De 482 mm (19 po) à 990 mm (39 po)	12,7 mm (0,500 po)			
<b>Pieu 12</b> <b>3/4 po</b>	324 mm (12,75 po)	6,3 mm (0,250 po)	De 533 mm (21 po) à 990 mm (39 po)	12,7 mm (0,500 po)
<b>Pieu 12</b> <b>3/4 po</b>	324 mm (12,75 po)	9,5 mm (0,375 po)	De 533 mm (21 po) à 990 mm (39 po)	12,7 mm (0,500 po)

La figure 1 ci-dessous montre un pieu d'acier classique avec une lame hélicoïdale simple.

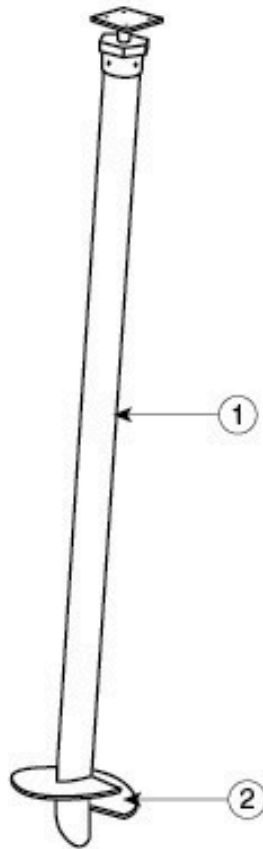


Figure 1. GoliathTech Inc.

1. Tube
2. Lame hélicoïdale

## Usine de fabrication

La présente évaluation est seulement valide pour les produits fabriqués dans l'usine suivante :

Nom du produit	Usine de fabrication
	Magog (QC), CA
Pieux vissés GoliathTech	☑

☑ Indique que le produit provenant de cette installation de fabrication a fait l'objet d'une évaluation par le CCMC.

## Conditions et restrictions

L'opinion sur la conformité fournie par le CCMC se limite à l'utilisation du produit conformément aux conditions et restrictions énoncées ci-après.

- Le produit visé par la présente évaluation est destiné à être utilisé comme système de fondation pour supporter les types de construction suivants :
  - les bâtiments résidentiels d'un seul étage visés par la partie 9 du CNB 2015; et
  - les bâtiments secondaires comme les remises, les abris de jardin, les solariums, les abris d'automobile, les terrasses et les porches visés par la partie 9 du CNB 2015.

Les autres applications ne sont pas visées par la présente évaluation, et un ingénieur versé dans ce type de conception et autorisé à exercer sa profession en vertu des lois provinciales ou territoriales pertinentes doit déterminer la résistance des pieux ainsi que d'autres paramètres de calcul.

- Sous réserve d'une installation conforme aux instructions courantes du fabricant et de la portée du présent rapport, le produit peut être utilisé comme composant d'un système de fondation pour supporter diverses structures.
- Lorsque le produit est installé dans un sol pulvérulent ou à base de silt, il existe un lien direct entre le couple appliqué et les charges en compression et en traction admissibles. Le tableau Charges en compression et en traction admissibles visant le pieu d'acier vrillé proposé installé dans un sol pulvérulent ou à base de silt indique les charges en compression et en traction admissibles en fonction du couple appliqué.
- Lorsque le pieu d'acier vrillé est installé dans un sol où le diamètre des granulats dépasse 200 mm, il est difficile de prédire le lien entre le couple appliqué et les charges en compression et en traction admissibles. Lorsque le produit est installé dans de tels sols, les charges en compression et en traction admissibles doivent être confirmées au moyen d'essais de charge in situ. Ces essais sont également nécessaires si les charges admissibles doivent être supérieures à celles figurant dans le tableau Charges en compression et en traction admissibles visant le pieu d'acier vrillé proposé installé dans un sol pulvérulent ou à base de silt et le tableau Charges en compression et en traction admissibles visant le pieu d'acier vrillé proposé installé dans un sol cohérent. Les essais doivent être menés sous la surveillance directe d'un ingénieur géotechnicien versé dans ce type de conception et autorisé à pratiquer en vertu des lois provinciales ou territoriales appropriées.
- Dans tous les cas, un ingénieur agréé versé dans ce type de conception et autorisé à pratiquer en vertu des lois provinciales ou territoriales appropriées doit déterminer le nombre de pieux d'acier vrillés ainsi que l'espacement requis entre eux pour supporter toutes les charges. Un certificat attestant de la conformité de l'installation et des charges admissibles relatives aux pieux doit être fourni.
- L'installation du pieu d'acier vrillé doit être effectuée selon les instructions du fabricant. Le pieu doit être vissé dans le sol au moyen d'un dispositif mécanique sous le niveau de pénétration du gel. Une pression vers le bas (poussée) suffisamment forte est appliquée pour faire avancer le pieu d'un pas par tour. Le pieu est enfoncé jusqu'à ce que la valeur du couple appliqué ait atteint un seuil particulier. Des rallonges peuvent être ajoutées à l'arbre central au besoin. Les charges appliquées peuvent être de traction (soulèvement) ou de compression (portance). Les pieux sont installés rapidement au moyen de matériel facilement accessible et conviennent à une grande variété de sols. Ils peuvent soutenir des charges immédiatement après leur installation.
- Lorsque les conditions (du sol et environnementales) sont propices à la corrosion de l'acier, il faut que l'acier exposé soit protégé. La présence de conditions corrosives et la protection requise contre la corrosion doivent être déterminées par un ingénieur agréé autorisé à pratiquer en vertu des lois provinciales ou territoriales appropriées. Dans le cas où la présence de conditions corrosives n'est pas déterminée avant l'installation, le produit, y compris tous ses accessoires, doit être galvanisé par immersion à chaud, conformément aux

exigences de la norme CAN/CSA-G164 (ASTM A123/A123M-17), pour une épaisseur minimale de 610 g/m<sup>2</sup>, ou subir un autre traitement qui assure un niveau de protection et une résistance à l'abrasion équivalents jugés acceptables par le CCMC.

- L'installateur du pieu d'acier vrillé doit être certifié par GoliathTech Inc. Il doit suivre les instructions du fabricant, utiliser le matériel approuvé et consulter la section du présent rapport portant sur les conditions et les restrictions. Tous les installateurs doivent porter une carte de certification avec signature et photo.
- Chaque pieu d'acier vrillé doit être identifié au moyen d'une étiquette fournissant l'identité du fabricant et portant la mention « CCMC 13675-R ».



## Exigences techniques

La présente évaluation est fondée sur la démonstration de la conformité au critère suivant :

Numéro du critère	Critère
CCMC-TG-316615.13-15A	Guide technique du CCMC sur les pieux d'acier vrillés

## Exigences de performance

Les pieux d'acier vrillés proposés ont fait l'objet d'essais selon les normes suivantes :

- ASTM D 1143/D 1143M-07(2013) « Standard Test Method for Deep Foundations Under Static Axial Compressive Load »; et
- ASTM D 3689/D 3689M-07(2013)e1, « Standard Test Method for Deep Foundations Under Static Axial Tensile Load ».

Les essais ont été effectués sur divers sites comportant un sol pulvérulent et un sol cohérent. Une série de 51 essais a été menée. Les essais visaient à établir la corrélation entre le couple appliqué pendant l'installation et les charges admissibles.

- Dans les sols **pulvérulents et à base de silt**, la corrélation était étroite. Pour ce qui est des charges de compression indiquées au tableau ci-après, le coefficient de sécurité variait entre 2,0 et 3,0. Pour les charges de traction, le coefficient de sécurité variait entre 2,0 et 2,7.
- Dans le **sol cohérent**, la corrélation entre le couple appliqué durant l'installation et les charges admissibles était étroite. Le coefficient de sécurité utilisé était de 2,0.
- Pour les charges latérales dans toutes les conditions de sol, aucune corrélation n'a été possible.

**Tableau 2. Charges en compression et en traction admissibles visant le pieu d'acier vrillé proposé installé dans un sol pulvérulent ou à base de silt <sup>(1)</sup>**

Couple appliqué		Charge admissible			
		Compression		Traction	
N·m	(lbf·pi)	kN	(lb)	kN	(lb)
678	500	20	4500	12	2700
1017	750	23	5175	15	3375
1356	1000	27	6075	18	4050
1695	1250	30	6750	20	4500
2034	1500	33	7425	23	5175
2373	1750	37	8325	26	5850
2712	2000	40	9000	29	6252
3051	2250	44	9900	32	7200

Couple appliqué		Charge admissible			
		Compression		Traction	
N·m	(lbf·pi)	kN	(lb)	kN	(lb)
3390	2500	47	10 575	34	7650
3728	2750	51	11 475	37	8325
4067	3000	54	12 150	40	9000
4406	3250	57	12 825	42	9450
4745	3500	61	13 725	45	10 125
5084	3750	64	14 400	48	10 800
5423	4000	68	15 300	51	11 475
5762	4250	71	15 975	54	12 150
6101	4500	74	16 650	57	12 825
6440	4750	78	17 550	59	13 275
6779	5000	81	18 225	62	13 950
5457	5500	88	19 800	67	15 075
8135	6000	95	21 375	72	16 200

**Note :**

- 1 Les charges admissibles indiquées dans ce tableau ne sont valides que lorsque le produit est installé dans un sol pulvérulent ou à base de silt. Le couple appliqué correspond à la moyenne des valeurs obtenues dans les 600 derniers millimètres de l'installation. Des mesures spéciales s'imposent lorsque les pieux d'acier vrillés sont installés dans un sol récemment remblayé, dans un sol où le diamètre des granulats dépasse 200 mm ou dans un sol cohérent. Dans ces cas, le présent tableau ne s'applique pas et les charges admissibles doivent être établies sur place au moyen d'essais de confirmation.

**Tableau 3. Charges en compression et en traction admissibles visant le pieu d'acier vrillé proposé installé dans un sol cohérent <sup>(1)</sup>**

Couple appliqué		Charge admissible			
		Compression		Traction	
N·m	(lbf·pi)	kN	(lb)	kN	(lb)
1017	750	7	1574	3	674
1356	1000	10	2248	5	1124
1695	1250	13	2922	8	1798

Couple appliqué		Charge admissible			
		Compression		Traction	
N·m	(lbf·pi)	kN	(lb)	kN	(lb)
2034	1500	16	3579	11	2473
2373	1750	20	4496	14	3147
2712	2000	23	5171	16	3597
3051	2250	26	5845	19	4271
3390	2500	29	6519	22	4946
3728	2750	33	7419	24	5395
4067	3000	36	8093	27	6070
4406	3250	39	8767	30	6744
4745	3500	42	9442	33	7419
5084	3750	45	10 116	35	7868
5423	4000	49	11 015	38	8543
5762	4250	52	11 690	41	9217
6101	4500	55	12 364	44	9891

**Note :**

- 1 Les charges admissibles indiquées dans le présent tableau ne sont valides que lorsque le produit est installé dans un sol cohérent. Le couple appliqué correspond à la moyenne des valeurs obtenues dans les 50 derniers cm de l'installation. Des mesures spéciales s'imposent lorsque les pieux d'acier vrillés sont installés dans un sol récemment remblayé ou dans un sol où le diamètre des granulats dépasse 200 mm. Dans ces cas, le présent tableau ne s'applique pas et les charges admissibles doivent être établies sur place au moyen d'essais de confirmation.

# Renseignements administratifs

## Utilisation des examens du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC)

Le présent examen doit être lu dans le contexte du [Recueil d'examens de produits du CCMC](#), de tout code de construction ou règlement applicable et de toute autre exigence réglementaire (par exemple, la [Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation](#), la [Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#), etc.).

Il incombe à l'utilisateur de vérifier la validité de l'examen et de s'assurer que celui-ci n'a pas été retiré ou remplacé par une version plus récente dans le [Recueil d'examens de produits du CCMC](#).

## Exonération de responsabilité

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) n'a évalué que les caractéristiques du produit spécifique décrit dans la présente évaluation. L'information et les opinions fournies dans la présente évaluation sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié (comme les autorités compétentes, les spécialistes de la conception et les rédacteurs de devis) pour en utiliser le contenu et l'appliquer. La présente évaluation est valide si le produit est utilisé dans le cadre d'une construction permise, selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation et conformément aux codes de construction et règlements applicables.

La présente évaluation ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le CNRC ne fournit aucune recommandation à l'égard de tout produit évalué. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation ou de la fiabilité de l'information contenue dans la présente évaluation, ni de l'utilisation de tout produit évalué. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.

## Langue

An English version of this document is available.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent document, la version anglaise prévaut.

## Droit d'auteur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil national de recherches du Canada, 2024

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit, par un quelconque procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable du CCMC.

## Reconnaissance du CCMC

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie, le seul service du genre qui soit appuyé et administré par le gouvernement du Canada. Le CCMC a la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Au Canada, la plupart des autorités compétentes considèrent les examens de produits du CCMC comme des éléments de preuve acceptables aux fins de l'approbation de produits.

### Les examens du CCMC sont reconnus par les autorités responsables de la construction au Canada :

Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA)



(Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA))

Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN)



(Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN))

Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH)



(Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH))

Alberta Building Officials Association (ABOA)



(Alberta Building Officials Association (ABOA))

Saskatchewan Building Officials Association (SBOA)



(Saskatchewan Building Officials Association (SBOA))

Manitoba Building Officials Association (MBOA)



(Manitoba Building Officials Association (MBOA))

Association des officiers en bâtiments de l'Ontario



(Association des officiers en bâtiments de l'Ontario)

Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB)



(Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB))



Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux exigences des codes canadiens et consulte les responsables de la réglementation de la construction dans l'ensemble du pays au sujet des variantes régionales des codes et des interprétations à l'échelle locale et provinciale. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter les renseignements techniques figurant dans les examens du CCMC lorsqu'ils prennent des décisions touchant l'approbation de produits. [Cliquer ici pour en savoir davantage sur le service unique qu'offre le CCMC pour le Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le CCMC par téléphone au 613-993-6189 ou par courriel à l'adresse [ccmc@nrc-cnrc.gc.ca](mailto:ccmc@nrc-cnrc.gc.ca).

## AVIS

L'information contenue dans cette page Web (en format HTML) constitue l'information la plus à jour du CCMC à propos du présent examen.

### **En téléchargeant ce fichier PDF, vous reconnaissez que ce fichier :**

- ne doit servir qu'à des fins d'archivage;
- représente l'information disponible au moment du téléchargement; et
- pourrait ne pas correspondre à l'information la plus à jour disponible à une date ultérieure.

Les renvois au présent examen du CCMC (dans la documentation sur les produits, les sites Web, etc.) doivent être faits à l'aide d'un lien menant à la page Web de l'évaluation. **Ce fichier PDF ne doit pas être utilisé pour distribuer une copie du présent examen à un auditoire.**

[Afficher PDF \(format de document portable\)](#)

# Conformité au moyen d'une solution acceptable

## Conformité au CNB au moyen de solutions acceptables

S'il peut être démontré que la conception d'un bâtiment (matériaux, composants, ensembles de construction ou systèmes) satisfait à toutes les dispositions des **solutions acceptables** pertinentes de la division B (si, par exemple, elle est conforme à toutes les dispositions pertinentes d'une norme incorporée par renvoi), on juge que la conception satisfait aux objectifs et aux énoncés fonctionnels liés aux dispositions en question et, par conséquent, qu'elle est conforme aux exigences du CNB.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)a)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution acceptable**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

## Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

# Conformité au moyen d'une solution de rechange

## Conformité au CNB au moyen de solutions de rechange

Une conception qui diffère des solutions acceptables de la division B doit être considérée comme une « **solution de rechange** ». Il faut démontrer que cette solution de rechange traite des mêmes aspects que les solutions acceptables pertinentes de la division B, y compris les objectifs et énoncés fonctionnels qui y sont attribués. Toutefois, comme les objectifs et les énoncés fonctionnels sont exprimés en des termes entièrement qualitatifs, il n'est pas possible de démontrer qu'une solution de rechange y est conforme. C'est pourquoi l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) indique que la division B établit de façon quantitative les performances que les solutions de rechange doivent atteindre. Dans de nombreux cas, ces performances ne sont pas définies de façon très précise dans les solutions acceptables. [...] Quoi qu'il en soit, l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) précise qu'un effort doit être fourni pour démontrer que la performance de la solution de rechange n'est pas seulement « acceptable », mais qu'elle est « équivalente » à celle d'une conception qui satisferait aux exigences des solutions acceptables pertinentes de la division B.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)b)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution de rechange**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

## Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.